



**N°16**  
**07/06/2018**



### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**  
[sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)  
Suppléance : ARVALIS  
[a.carrera@arvalis.fr](mailto:a.carrera@arvalis.fr)

#### Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**  
[p.mouquot@gironde.chambagri.fr](mailto:p.mouquot@gironde.chambagri.fr)  
Suppléance :  
FDGDON 64 / ARVALIS  
[sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)  
[a.peyhorgue@arvalis.fr](mailto:a.peyhorgue@arvalis.fr)

#### Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**  
[q.lambert@terresinovia.fr](mailto:q.lambert@terresinovia.fr)

#### Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**  
[p.mahieu@pa.chambagri.fr](mailto:p.mahieu@pa.chambagri.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs 87000  
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**  
**Reproduction partielle  
autorisée avec la mention**  
**« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Grandes cultures N°X  
du JJ/MM/2018 »**



## Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Maïs

- **Situation des semis - Stades** : à part dans le Nord Aquitaine pas de progression des semis la semaine dernière. 20 000 ha sont toujours en attente d'être semés dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques. Stade : limite passage tracteur pour les premiers semis. En moyenne 6-8 feuilles.
- **Limaces** : risque élevé pour les dernières parcelles semées.
- **Vers gris** : risque moyen, des signalements d'attaques sporadiques à moins de 1%.
- **Sésamies** : début de période de gestion des larves. Des signalements de pieds de ponte sur le secteur Sables des Landes. Prévision NONA du vol de 1<sup>ère</sup> génération.
- **Pyrale** : début des pontes.
- **Taupins** : des signalements, attaques modérées.
- **Cicadelles** : présence, sans gravité.
- **Scutigerelles** : pas de nouveaux signalements cette semaine.
- **Nématodes** : des signalements sur le secteur Sables des Landes.

# Maïs

La rédaction de ce bulletin s'est faite sur la base du tour de plaine maïs réalisé auprès des opérateurs économiques d'Aquitaine et sur la base des parcelles de référence mise en place : Bergerac (24), Saint Médard de Guzières (33), Blanquefort (33), Sainte-Helene(33), Saint-Ciers-sur Gironde (33), Bourideys (33), Saint-Jean-d'illac (33), Saugnacq-et-Muret (40), Belis (40), Mimbaste (40), Miramont-Sensacq (40), Castel-Sarrazin (40), Estibeaux (40) Saint-Barthélemy-d'Agenais (47), Bruch (47), Jusix (47), Montignac-de-Lauzun(47), Saint-Pierre-de-Caubel (47), Bonnut (64), Sendets (64), Montardon (64), Pontacq (64), Sarpourenx (64), Coublucq (64).

## Situation des semis- Stades

D'après Céré'obs, on estime qu'il reste encore 20 000 ha à semer, dont les ¾ dans les Pyrénées-Atlantiques.

Dans le Néracais (47), les premiers semis ont atteint le stade limite passage tracteur soit entre 12 et 14 feuilles. Sur Sables des Landes et en vallée de Garonne, les maïs les plus avancés sont à douze feuilles et la moyenne à 8-10 feuilles. Dans les autres zones de cultures, tous les stades cohabitent en raison de l'étalement des semis.

Levée à 4 feuilles	4-9 Feuilles	9 feuilles et plus
Castel sarrazin (40) Estibeaux (40) Sarpourenx (64) Coublucq (64) Bonnut (64) Miramont sensacq (40) Bruch (47)	Bergerac (24) Saint Ciers sur Gironde(33) Montpouillan (47) Sendets (64) Montardon (64) Montignac de Lauzun (47) Saint jean d'illac semences (33) Saint Barthelemy d'agenais (47) Mimbaste (40)	Blanquefort (33) Saint Médard de Guzières(33) Saugnacq et Muret (40) Bourideys (40) Montardon (64)

## Météo

Après les violents orages dans la région de Bordeaux la semaine dernière, c'est surtout le Sud Aquitaine et l'Est de la région qui ont été affectés par des fortes pluies avec coulée de boue et des passages de grêle (Pissos (40), Pomarez (40), Bastide d'Armagnac). En raison d'orages très localisés, les cumuls pluviométriques sont très variables à l'intérieur d'un même secteur.

La fin de semaine s'annonce encore capricieuse et de nouveaux orages sont annoncés pour le week end et le début de la suivante. Les températures maximales restent faibles avec des maximales à 23°C, tout comme l'ensoleillement qui est déficitaire.

## Limaces

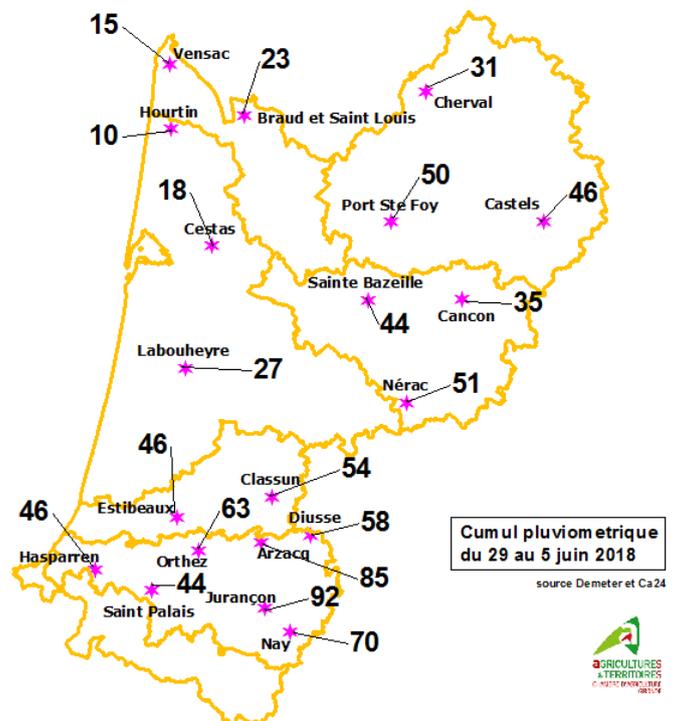
**Période de risque** : du semis (attaques dans la ligne de semis) à 6 feuilles. Surveillez les parcelles en TCS ou semis direct dans couvert végétal, les parcelles très motteuses.

**Observations** : Des dégâts en parcelles de références sur les communes de Sendets et Mimbaste. Dans le tour de plaine le secteur d'Oloron à Saint Palais présente des parcelles avec des attaques significatives

### Seuils indicatifs de risque :

- 5 à 10 limaces par m<sup>2</sup> pour la culture du maïs en piégeage bâche.

**Évaluation du risque : Risque élevé.** Surveillez toutes vos parcelles notamment avec le retour de la pluie



## • Vers Gris

**Période de risque** : de la levée à 8-10 feuilles.

**Piégeage** : 2 captures d' *Agrostis segetum* cette semaine dans 2 pièges sur 12 relevés dans le Nord 47-24 et les Sables. Pas de capture d'individus migrants cette semaine.

**Observations** : dans le tour de plaine, pas d'attaques signalées cette semaine. En parcelle de référence, pas de parcelles touchées.

### **Seuils indicatifs de risque :**

- Dès les premiers pieds touchés si les températures sont élevées.



Photo : vers gris Ph Mouquot Ca33

### **Évaluation du risque**

Risque moyen cette semaine. Le temps frais est un peu moins favorable à ce ravageur, mais il convient de rester vigilant



## • Sésamies

**Période de risque** : de 4 feuilles à la récolte.

**Observations** : Cette semaine, on enregistre plusieurs captures sur le Nord 47-24, Sud Adour, Sud 47 dans 4 pièges sur 20 relevés. En fin de semaine dernière, tous les secteurs étaient concernés par des captures sous le Nord 47-24. En cage d'élevage (source Arvalis), les premiers papillons de sésamies et de pyrales ont émergé respectivement les 21 et 22 mai derniers. Puis de nouvelles sésamies ont émergé en fin de semaine 21 donnant lieux à des premières pontes sur plants de maïs. Les émergences se sont poursuivies de façon modérée en semaine 22. Dans les cages FMC, on enregistre des pontes dans les 6 cages correspondants à différents lieux. Des éclosions d'œufs ont lieu dans 3 cages sur 6.

### **Date prévisionnelle du vol selon le modèle Nona :**

En fonction des conditions climatiques, les dates prévues pour les 30% et 50% du vol peuvent évoluer.

Département	Secteur	30% du vol	50% du vol	100% du vol
Gironde	Médoc	23-24 mai	27-28 mai	30 juin
	Blayais	27-28 mai	1 <sup>er</sup> -2 juin	-
	Landes de Bordeaux	26-27 mai	31 mai-1 <sup>er</sup> juin	26 juin
Pyrénées-Atlantiques	Coteaux nord Béarn	26-27 mai	30-31 mai	29 juin
	Vallée des gaves	25-26 mai	30-31 mai	28 juin
	Basse-Navarre	24-25 mai	28-29 mai	26 juin
	Béarn	29-30 mai	3-4 juin	28 juin
Landes	Sud Adour	24-25 mai	28-29 mai	24 juin
	Tursan	24-25 mai	29-30 mai	28 juin
	Haute-Landes	25-26 mai	29-30 mai	29 juin
Lot-et-Garonne	Coteaux du Marmandais	27-28 mai	31 mai-1 <sup>er</sup> juin	30 juin
	Zone de Duras	25-26 mai	29-30 mai	27 juin
	Vallée de Garonne	23-24 mai	27-28 mai	25 juin
Dordogne	Vallée de Dordogne	23-24 mai	26-27 mai	30 juin
	Ribéracois	25-26 mai	30-31 mai	30 juin

### **Évaluation du risque**

Le bulletin n°14 a fait le point sur l'ensemble des facteurs de risque de l'année.

Nous entrons désormais dans la période de gestion de la larve.

### **Rappel des stades cibles pour la gestion de la sésamie :**

Deux stades sont à retenir pour la gestion de ce parasite.

**L'œuf** : le maximum de dépôt de ponte est atteint lorsque 30% des adultes ont émergé.

**La larve** : le maximum de larves baladeuses (entre 10% du stade L3 et 50% du stade larvaire L2) se **situe entre 10-15 quinze jours après l'émergence maximale des adultes (50 % de vol)** en fonction des conditions climatiques.



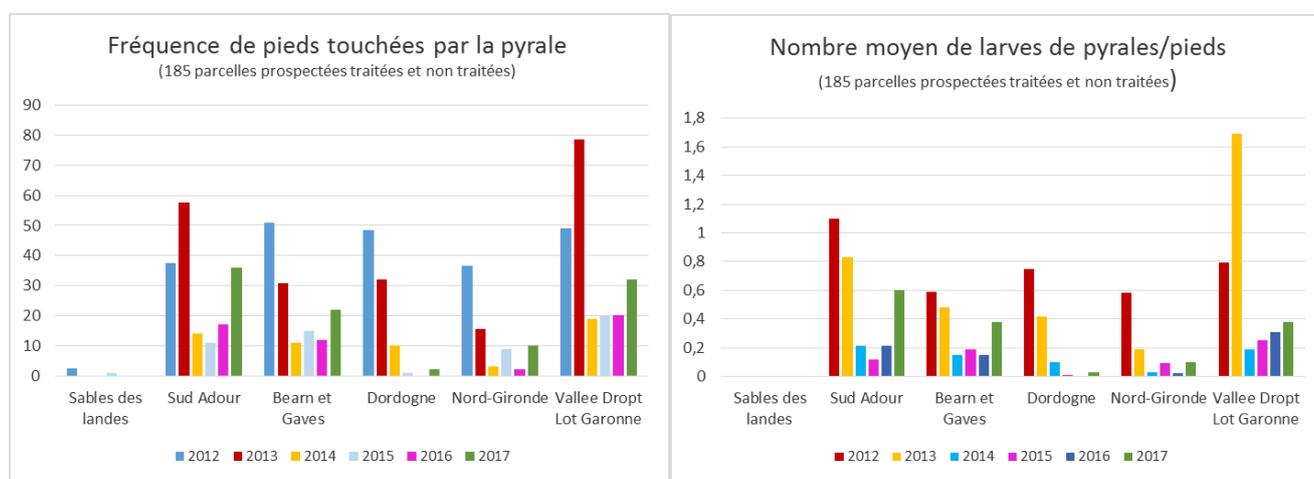
## • Pyrale

**Période de risque** : de 6 feuilles à la récolte.

**Observations** : Cette semaine, on enregistre des captures sur l'ensemble des secteurs à l'exception des Sables des Landes. En fin de semaine dernière 7 pièges sur 14 relevés présentaient des individus. En ce début de semaine 23, des émergences plus conséquentes de pyrales sont observées dans les cages de piégeage d'Arvalis à Montardon, accompagnées des premières pontes d'œufs.

### Évaluation du risque

La pression pyrale 2017 a progressé par rapport aux trois précédentes années (sauf secteur Sables). Pour rappel, ci-dessous les graphiques de la pression observée au cours des prospections 2017 en comparaison avec les années précédentes :



La pyrale sera prioritairement attirée par les maïs les plus développés sur un secteur, car ces derniers présentent les meilleures conditions pour le dépôt et la survie de leurs œufs.

Compte tenu des piégeages effectués au cours des derniers jours, l'observation des premières pontes de pyrales semble imminente et marquera le début de gestion du parasite.

L'observation des maïs à 8-10 feuilles sur les secteurs où le piégeage est important (Vallée de Garonne, Sud Adour) est donc de rigueur pour détecter les premières ooplaques.

### Méthodes Alternatives

La gestion biologique de ce ravageur à l'aide de trichogrammes est possible dès l'observation des premières pontes sur vos parcelles.



- **Taupins**

**Période de risque** : du semis à 8-10 feuilles.

**Observations** : En parcelles de référence, la parcelle de Pontacq (64) présente un niveau d'attaque de 27% avec 6% de pieds détruits.



**Larve de Taupins  
près d'un grain d'orge**  
Photo : Ph MOUQUOT

- **Scutigerelles**

**Observations** : Pas de signalements cette semaine.

- **Nématodes**

**Période de risque** : de 3 feuilles à 12 feuilles.

**Observations** : Comme la semaine dernière, des parcelles des Sables des landes (Ychoux, Saignacq et Muret) présentent des symptômes d'attaque de nématodes en lien avec les conditions climatiques.

- **Adventices**

Dans de nombreuses situations, les adventices (Renouées liserons, Lampourdes, datura, liserons, chénopodes, amarantes, Panics, sétaires, digitaires) profitent des difficultés d'intervention pour se développer et occasionner de la concurrence sur les maïs. Les interventions mécaniques sont impossibles.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes** : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maïsador, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*